## **Annexe**

L'accidentalité routière départementale enregistre une baisse de tous les indicateurs avec (-40 % du nombre d'accidents corporels, -23 % d'accidents mortels, -36 % de blessés et -22 % d'usagers tués) pour la période de 2017 à 2020.

La mortalité des usagers piétons est de 24 %, 6 % de cyclistes, 56 % d'usagers de deux-roues motorisés, 16 % d'usagers de véhicules de tourisme.

L'accidentalité et la mortalité sont plus grandes sur des trajets de promenade/loisirs (40 % de blessés et 48 % de tués).

Elles représentent 15 % des blessés et 11 % des tués sur les trajets domicile/travail et 5 % de blessés et 2 % de tués sur les déplacements professionnels.

Les accidents sont principalement localisés sur la bande côtière en milieu urbain.

Les usagers de deux-roues motorisés sont fortement représentés dans le nombre d'accidents corporels et mortels du département.

La mortalité des jeunes adultes âgés de 18 à 34 ans est de 30 %, 32 % pour les usagers de 35 à 59 ans et 33 % pour les 60 ans et plus.

Néanmoins la baisse constatée en 2020, dans un contexte de crise sanitaire ayant entraîné des mesures de restrictions de déplacements, est à relativiser.

La répartition de la mortalité selon les catégories d'usagers est la suivante :

- 3 piétons soit 11 % des tués ( 6 en 2019 soit 16 % des tués) ;
- 3 cyclistes soit 11 % des tués ( 4 en 2019 soit 11 % des tués) ;
- 16 usagers de deux-roues motorisés soit 59 % des tués (19 en 2019 soit 51 % des tués);
- 5 usagers de véhicules de tourisme soit 19 % des tués (7 en 2019 soit 19 % des tués);
- Aucun décès d'usager d'autre catégorie de véhicule en 2020 (1 en 2019 soit 3 % des tués).

## Les principales causes d'accidents sont :

<u>la vitesse</u> avec perte de contrôle ou défaut de maîtrise (12 % des conducteurs concernés), dont 12 % de cyclomotoristes, 9 % d'usagers de motocyclettes légères et 32 % de motocyclette de grosse cyclindrée, 36 % d'automobilistes, 4 % d'usagers de véhicules utilitaires et 2 % de conducteurs de poids lourds et transports en commun.

## la conduite sous l'effet de psychotropes :

- \* alcool (7 % des conducteurs concernés) dont 18 % de cyclomotoristes, 7 % d'usagers de motocyclettes légères et 18 % de motocyclettes de grosse cylindrée, 47 % d'automobilistes, 5 % d'usagers de véhicules utilitaires et 0 % de conducteurs de poids lourds et transports en commun,
- \* 12 % pour les **stupéfiants** dont 19 % de cyclomotoristes, 8 % d'usagers de motocyclettes légères et 25 % de motocyclettes de grosse cylindrée, 42 % d'automobilistes, 4 % d'usagers de véhicules utilitaires et 0 % de conducteurs de poids lourds et transports en commun.

## • <u>le non-respect des règles du code de la route</u> :

- \* refus de priorité (9%), dont 9 % de cyclomotoristes, 4 % d'usagers de motocyclettes légères et 9 % de motocyclettes de grosse cylindrée, 64 % d'automobilistes, 8% d'usagers de véhicules utilitaires et 2 % de conducteurs de poids lourds et transports en commun.
- \* dépassement dangereux (5%), dont 21 % de cyclomotoristes, 14 % d'usagers de motocyclettes légères et 43 % de motocyclettes de grosse cylindrée, 19 % d'automobilistes, 2% d'usagers de véhicules utilitaires et 0 % de conducteurs de poids lourds et transports en commun,
- \* changement de direction sans contrôle et sans avertir (4%), dont 7 % de cyclomotoristes, 4 % d'usagers de motocyclettes légères et 12% de motocyclettes de grosse cylindrée, 64 % d'automobilistes, 5% d'usagers de véhicules utilitaires et 3 % de conducteurs de poids lourds et transports en commun,
- \* non respect des distances de sécurité (3 %), dont 16 % de cyclomotoristes, 5 % d'usagers de motocyclettes légères et 22 % de motocyclettes de grosse cylindrée, 47 % d'automobilistes, 6% d'usagers de véhicules utilitaires et 1 % de conducteurs de poids lourds et transports en commun